Commune de Grône

MODIFICATION PARTIELLE DU

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Annulé par modif partielle La Brèche / lac de la Corne

LEGENDE

Echelle : 1 : 2'000

zone d'extraction et de dépôt de matériaux à aménager

zone à bâtir (faible densité)

Nord

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 21 SEP. 1994
Droit de sceau: Fr. 40.--
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Adopté par le Conseil Communal en séance du 10 Décembre 1993

Approuvé par l'Assemblée primaire du 20 Décembre 1993

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du : .....

Enquête publique du 4 janvier au 4 février 1994

Le Président: G. Bytin

Le Secrétaire: G. Morand

COMMUNE DE GRÔNE

CHANCELLERIE D'ETAT DU VALAIS